

SIEA DES DEUX RIVES
PROCES VERBAL DE SEANCE CONSEIL SYNDICAL
DU JEUDI 14 MARS 2024 à 18h00



ORDRE DU JOUR

- Approbation compte rendu de séance du 29 février 2024
- **Délibération** : Attribution LOT 1 (station d'épuration)
 Marché « construction d'une nouvelle station d'épuration (8500EH), de 2 postes de relevage et de réseaux de transfert des eaux usées et traitées (gravitaire et refoulement) »
- Informations diverses
- Questions diverses
-

Monsieur Didier AUDOIT constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 18h00.

Présents (10) : Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), André BOYER (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Marilys DEJOUA (Podensac), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Serge AUGÉARD (Virelade)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (4) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis) donne procuration à Jérôme TAINGUY, Corinne BOURCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ, Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat) donne procuration à Didier AUDOIT, Joël LACOSTE (Laroque) donne procuration à Michel VINCELOT

Absente excusée (1) : Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

Les membres présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 15 (14 pour cette délibération), il a été décidé de procéder conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité. M. Jérôme TAINGUY ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté. Assistaient également à cette séance Mathilde ROUSSEAU (Cabinet Merlin) et Flavie REMAUT (SIEA des 2 rives).

Le compte rendu de la séance du 29 février est validé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

Mathilde ROUSSEAU du Cabinet Merlin présente le rapport d'analyse des offres pour le lot 1 (station d'épuration) du marché « construction d'une nouvelle station d'épuration (8500EH), de 2 postes de relevage et de réseaux de transfert des eaux usées et traitées (gravitaire et refoulement) ».

Monsieur le Président informe que la commission d'appel d'offres a confirmé à l'unanimité la proposition de la maîtrise d'œuvre de retenir l'offre du groupement SAUR pour le LOT 1.

Le président procède ensuite à la lecture de la délibération et la soumet au vote.

Délibération 21-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 14 mars, à 18h le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 7 mars 2024, s'est réuni au siège du syndicat, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (10) : Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), André BOYER (Cardan), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Marilys DEJOUA (Podensac), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Serge AUGÉARD (Virelade)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (4) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis) donne procuration à Jérôme TAINGUY, Corinne BOURCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ, Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat) donne procuration à Didier AUDOIT, Joël LACOSTE (Laroque) donne procuration à Michel VINCELOT

Absente excusée (1) : Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

Secrétaire de séance : Jérôme TAINGUY

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 14 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés : 14 (10+4 procurations)

21-2024_Marché « construction d'une nouvelle station d'épuration (8500EH), de 2 postes de relevage et de réseaux de transfert des eaux usées et traitées (gravitaire et refoulement) »
ATTRIBUTION LOT 1 : station d'épuration

Monsieur le Président rappelle l'appel d'offres lancé pour l'opération inscrite au budget dans le but de réaliser la construction d'une nouvelle station d'épuration (8500EH), de 2 postes de relevage et de réseaux de transfert des eaux usées et traitées.

La consultation a eu lieu en 2 phases

- Phase 1 : analyse et sélection des candidatures

- Phase 2 : analyse et classement des offres remises par les seuls candidats sélectionnés.

Le SIEA a chargé le Cabinet Merlin de réaliser l'analyse des candidatures et des offres.

Phase 1 :

La date limite de réception des candidatures a été fixée au lundi 26 juin 2023 à 12 h 00.

Suite à la vérification de complétude et à l'analyse, des demandes de compléments ont été adressés le 04 juillet 2023 aux candidats dont la candidature n'était pas complète. La date de remise des compléments a été fixée au 19 juillet 2023 à 12 heures.

Le rapport d'analyse et de sélection des candidatures (rapport Cabinet MERLIN réf 01210061-140-DEP-DC-1-040) a été présenté à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) le 07 août 2023.

Phase 2 :

Les candidats admis à présenter une offre ont été informés de leur sélection via une notification électronique déposée sur la plateforme de dématérialisation de l'acheteur le 09 août 2023. Le DCE complet a été mis en ligne et accessible à ces candidats le même jour.

Une visite du site commune aux candidats a été organisée le 11 septembre 2023 à 14 h 00. Un registre a été signé à cette occasion.

La date limite de remise des offres initiales a été fixée au 18 octobre 2023 à 12 heures.

Pendant la période d'établissement des offres, des questions ont été posées par les candidats et les réponses ont été apportées à l'ensemble des candidats retenus via la plateforme.

Les plis contenant les offres ont été ouverts par le Maître d'Ouvrage le 18 octobre 2023 en présence de la CAO et du maître d'œuvre.

Une première présentation suite à l'examen des offres initiales a été faite par le Maître d'œuvre à la CAO à titre informatif le 30 novembre 2023.

Un courrier individuel de demande de compléments, d'ouverture à la négociation et d'invitation à remettre une nouvelle offre négociée a été transmis à chaque soumissionnaire le 10 janvier 2024 via la plateforme de dématérialisation avec comme date de remise des offres négociées le 31 janvier 2024 avant 12 heures.

La CAO s'est réunie le 26 février 2024 à 10h00 pour étudier les propositions suite à cette analyse.

Pour le lot n°1, la CAO a décidé de procéder à la dernière demande de compléments et de demander les offres finales pour le 08 mars 2024 avant 12 heures.

Après examen par le Cabinet Merlin, le tableau de notation global est présenté ci-dessous :

OFFRES DES CANDIDATS		Groupement SAUR (base)	Groupement SOC (base)	Groupement SOC (variante)	Groupement SOGEA (base)	Groupement SOGEA (variante)
CRITERE N°1 : VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE	45	40,5 / 45	36,0 / 45	34,5 / 45	34,5 / 45	29,5 / 45
1.1 Conception générale process	25	22,5 / 25	20,0 / 25	20,0 / 25	18,5 / 25	15,0 / 25
1.2 Génie civil et mode de réalisation des travaux	15	13,5 / 15	12,0 / 15	10,5 / 15	12,0 / 15	10,5 / 15
1.3 Facilité d'exploitation	5	4,5 / 5	4,0 / 5	4,0 / 5	4,0 / 5	4,0 / 5
CRITERE N°2 : PRIX	30	28,5 / 30	28,2 / 30	29,3 / 30	29,5 / 30	30,0 / 30
CRITERE N°3 : DELAI	10	8,3 / 10	7,9 / 10	7,9 / 10	9,4 / 10	10,0 / 10
CRITERE N°4 : COUT PREVISIONNEL D'EXPLOITATION	5	4,6 / 5	3,5 / 5	3,5 / 5	4,3 / 5	5,0 / 5
CRITERE N°5 : GARANTIES SOUSCRITES	5	4,5 / 5	4,0 / 5	4,0 / 5	4,5 / 5	4,0 / 5
CRITERE N°6 : ARCHITECTURE ET INSERTION DANS LE SITE	5	5,0 / 5	4,5 / 5	4,5 / 5	4,0 / 5	4,0 / 5
NOTE GLOBALE	100	91,4 / 100	84,1 / 100	83,7 / 100	86,2 / 100	82,5 / 100
CLASSEMENT		1	3	4	2	5

L'offre de base du groupement SAUR arrive en tête.

A l'issue de l'analyse des offres, la CAO s'est réunie le 14/03/2024 et propose de retenir l'offre du groupement SAUR (SAUR / TOUJA / PEREZ CONDE / P. ABADIE), mieux classée au regard des critères pour un montant de 3 960 000,00€HT.

Monsieur le Président propose de confirmer la proposition de la CAO et de retenir l'offre du groupement SAUR pour le LOT 1.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, **à l'unanimité**

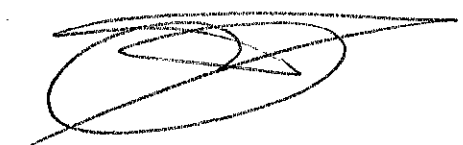
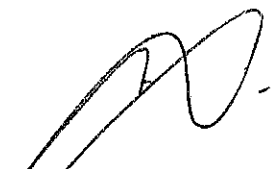
- **Retient** la proposition du groupement SAUR
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

INFORMATIONS DIVERSES

Pour le marché « construction d'une nouvelle station d'épuration (8500EH), de 2 postes de relevage et de réseaux de transfert des eaux usées et traitées (gravitaire et refoulement) », le Cabinet Merlin va se focaliser sur les lots 2 et 3 pour le mois à venir.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Président demande s'il y a des questions.
La séance est levée à 19h10.

M. AUDOIT Didier (Cadillac sur Garonne) - Président 	M. TAINGUY Jérôme (Escoussans) – secrétaire de séance 
---	--